



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2021

Délibération n° 01

Date de convocation

03.02.2021

Date d'affichage

09.02.2021

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 31

votants : 35

Objet : Désignation de deux représentants du conseil municipal à la commission de suivi de l'usine de traitement des ordures ménagères par compostage de Varennes-Jarcy

L'an deux mil vingt et un, le treize février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. D. VIGNEULLE par Mme LM. LODE-DEMAS – Mme M. GEORGET par Mme J. BREDAS – M. G. ALAPETITE par Mme MM. SALLES – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK.

Mme Lisa-Marie LODE-DEMAS a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-29 et L. 2121-33

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF/DRCL/BEPAFI/SSPILL/466 du 9 juillet 2015 modifié par l'arrêté n° 2019-PREF-DCPPAT/BUPPE/214 du 7 novembre 2019.

VU l'avis de la commission Aménagement et Développement Durable,

CONSIDERANT que le mandat des membres de cette commission est arrivé à échéance, il convient de désigner deux représentants, un titulaire et un suppléant, du conseil municipal à la commission susmentionnée,

CONSIDERANT que se sont portés candidats:

- Monsieur Jérémie RANQUE (titulaire)
- Mme Céline VIVIAN (suppléante)

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection d'un membre du Conseil Municipal en qualité de correspondant défense,

- Nombre de votants 35
- Nombre de bulletins nuls /
- Nombre de suffrages exprimés 35
- Majorité absolue 18

Ont obtenu : 35 voix

- Monsieur Jérémie RANQUE (titulaire)
- Mme Céline VIVIAN (suppléante)

SONT DECLARÉS ÉLUS

- Monsieur Jérémie RANQUE (titulaire)
- Mme Céline VIVIAN (suppléante)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 13 février 2021

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé